



## **LES CONSEILLERS COMMUNAUX DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE, NEUCHÂTEL, PESEUX ET VALANGIN COMMUNIQUENT**

Aux représentant-e-s des médias

Les exécutifs des quatre communes lancent concrètement le chantier

### **Fusion : les communes vont de l'avant malgré le recours**

**Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin ne restent pas les bras croisés face à un recours concernant la fusion des quatre communes. Les exécutifs des quatre communes se sont rencontrés hier à Peseux pour démarrer officiellement la construction de la future commune de Neuchâtel. Une gouvernance politique a été mise sur pied, avec une co-Présidence assumée par Violaine Blétry-de Montmollin et Rolf Schneider, et opérationnelle avec l'implication des directions et services communaux, sous l'égide d'un mandataire externe.**

Les membres des conseils communaux des quatre communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin se sont réunis jeudi 7 mars au collège des Coteaux à Peseux pour échafauder la construction de la future commune fusionnée, et ce malgré le recours actuellement pendant au Tribunal cantonal. Un recours déposé suite à la votation du 25 novembre 2018 où une majorité de 54,56% de Subiéreux a accepté de rejoindre la commune fusionnée de Neuchâtel ouest.

Pour les quatre exécutifs communaux, cette incertitude juridique ne doit pas empêcher de planifier le chantier qui devrait déboucher, à terme, sur la création d'une grande commune de 45'000 habitants. Au contraire, il s'agit de planifier dès maintenant les grands travaux afin de ne pas être pris au dépourvu lorsque tombera le verdict.

Les responsables politiques ont convenu, d'une part, de mettre sur pied un comité de pilotage formé de deux conseillers communaux par commune, avec pour co-Présidents Violaine Blétry-de Montmollin et Rolf Schneider. Une gouvernance politique qui permettra à chaque commune de faire valoir ses vues et intérêts dans le processus de fusion. D'autre part, un appel d'offres sera prochainement lancé pour bénéficier des services d'un mandataire externe, neutre et indépendant qui sera chargé de proposer

aux autorités un modèle d'organisation de la future commune en y associant les collaboratrices et collaborateurs des quatre communes.

De manière unanime, les exécutifs ont réaffirmé vouloir utiliser comme base de travail commune la convention de fusion de 2015, qui comporte notamment la mise sur pied d'assemblées citoyennes et la garantie de l'emploi pour les collaborateurs.

Le Conseil communal de Corcelles-Cormondrèche

Le Conseil communal de Neuchâtel

Le Conseil communal de Peseux

Le Conseil communal de Valangin

Neuchâtel, le 8 mars 2019

**Renseignements complémentaires :**

**Co-Présidence du Comité de pilotage :**

**Violaine Blétry-de Montmollin : [violaine.bletry-demontmollin@ne.ch](mailto:violaine.bletry-demontmollin@ne.ch), 032 717 72 03**

**Rolf Schneider : [CCPeseux.Rolf.Schneider@ne.ch](mailto:CCPeseux.Rolf.Schneider@ne.ch), 032 886 59 10**